



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-quatrième session

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC64/14 Add.1
+ EUR/RC64/Conf.Doc./8

8 juillet 2014

140454

ORIGINAL : ANGLAIS

**Incidences financières et administratives,
pour le secrétariat, du projet de résolution
du Comité régional sur le Plan d'action
européen pour une politique alimentaire
et nutritionnelle 2015-2020**

1. Résolution : Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020

2. Liens avec le budget programme actuel

Cette résolution va-t-elle contribuer directement au(x) résultat(s) et produit(s) énoncés dans le budget programme actuel ? Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Catégorie(s) : 2 (maladies non transmissibles)

Résultat(s) : 2.1 ; 2.5

Secteur(s) de programme : maladies non transmissibles et nutrition

Produit(s) : 2.1.1 ; 2.1.3 ; 2.5.1

Décrivez la nature et l'importance de cette contribution, y compris la question de savoir s'il y aura un impact sur d'autres éléments du même produit.

La résolution portant adoption du « Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020 » soutiendra et encadrera les efforts consentis au cours des périodes biennales actuelle et futures, notamment pour la promotion d'une alimentation plus saine (moins de sel, de sucre et de graisses/plus de fruits, de légumes et d'autres aliments riches en nutriments) et pour la prévention de l'obésité chez les enfants. Ceci permettra la mise en œuvre du « Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 » et du « Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant », contribuant ainsi à la réalisation des cibles mondiales tant dans le contexte du Cadre mondial de suivi pour les maladies non transmissibles que du cadre de suivi pour la nutrition du nourrisson et du jeune enfant. Il n'y aura pas d'impact négatif sur les produits des secteurs de programme au niveau régional, étant donné qu'une priorité a été accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'action, puisqu'il est un élément essentiel pour la mise en œuvre intégrale du plan de travail.

3. Estimation du coût et incidences en termes d'effectifs par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la période pendant laquelle les activités du secrétariat seraient requises pour la mise en œuvre de la résolution, et ii) le coût de ces activités (estimé à 10 000 USD près).

i) 6 ans (couvrant la période 2015-2020)

ii) Total : 600 000 USD
(Personnel : 240 000 USD Activités : 360 000 USD)

b) Coût pour la période biennale en cours

2014-2015

Indiquez quelle part des coûts mentionnés au point 3 a) correspond à la période biennale en cours (estimé à 10 000 USD près).

Total : 440 000 USD
(Personnel : 160 000 USD Activités : 240 000 USD)

Le coût estimé s'inscrit-il intégralement dans le budget programme actuel approuvé ? Oui

Si « non », indiquez le montant non inclus.

_____ USD

c) Coût pour la prochaine période biennale

2016-2017

Coût estimé pour la prochaine période biennale

Total : 100 000 USD
(Personnel : XXX USD Activités : XXX USD)

d) Incidences sur les effectifs

La résolution pourrait-elle être mise en œuvre par le personnel existant ? Oui

Si « non », indiquez le nombre de membres du personnel supplémentaires – équivalents temps plein.

4. Financement

Le coût estimé pour la période biennale actuelle, indiqué au point 3 b), est-il complètement financé ? Oui

Si « non », indiquez le montant ne pouvant être financé et précisez comment les fonds seraient mobilisés (fournir les détails de la/des source(s) de fonds prévue(s)).
